



RAPPORT DE
PRÉSENTATION

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

▶ ASPIRAN ▶ BRIGNAC ▶ CABRIÈRES ▶ CANET ▶ CEYRAS ▶ CLERMONT L'HÉRAULT
▶ FONTÈS ▶ LACOSTE ▶ LIAUSSON ▶ LIEURAN-CABRIÈRES ▶ MÉRIFONS ▶ MOURÈZE
▶ NÉBIAN ▶ OCTON ▶ PAULHAN ▶ PÉRET ▶ SAINT-FÉLIX-DE-LODEZ ▶ SALASC
▶ USCLAS-D'HÉRAULT ▶ VALMASCLE ▶ VILLENEUVETTE

Table des matières

Préambule	4
-----------------	---

BUDGET GENERAL

Vue d'ensemble	5
Section de fonctionnement.....	5
Dépenses de fonctionnement	5
Recettes de fonctionnement	10
Section d'Investissement.....	14
Dépenses d'investissement.....	15
Recettes d'investissement.....	16

BUDGETS ANNEXES

Budget ZAC de la Salamane.....	18
Budget ZAC de l'Estagnol.....	20
Budget ZA Vareilhes	21
Budget ZAC de la Barthe 2.....	22
Budget Base de plein air du Salagou	23

BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Préambule	25
Budget Régie Eau	26
Budget Régie Assainissement.....	31
Budget Eau « DSP PERETOISE »	36
Budget Assainissement « DSP PERETOISE »	38

Préambule

Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du Président (ordonnateur) pour l'exercice écoulé. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

A chaque budget, principal et annexes, correspond un compte administratif.

Il est obligatoire et obéit aux mêmes principes d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre que le budget.

Les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec ceux figurant au compte de gestion.

Il est préparé par l'ordonnateur, obligatoirement au vu du compte de gestion fourni préalablement par le receveur municipal.

Il doit être présenté à l'assemblée par un président désigné expressément pour la séance spécifique au cours de laquelle il est débattu et adopté.

L'ordonnateur peut assister aux débats mais il doit impérativement se retirer au moment du vote, car il ne peut pas être juge et partie.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GÉNÉRAL

Vue d'ensemble :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu (BP/DM/RAR)	24 680 801,96	24 680 801,96	6 488 827,73	6 488 827,73
Réalisé (CA)	23 360 560,52	24 415 574,27	5 269 280,55	3 693 816,60
Taux de réalisation	94,65%	98,93%	81,21%	56,93%
Résultat 2022	Excédent 2022	1 055 013,75	Déficit 2022	-1 575 463,95
Restes à réaliser 2022			294 597,12	2 033 940,84
Résultat 2022 avec restes à réaliser				+ 163 879,77

A/ La section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 23 360 560,52 euros, sont en augmentation par rapport à 2021 de 3,38 % soit 834 059 euros.

L'année 2022 est marquée par le début du conflit en Ukraine et une crise géopolitique qui va, entrainer un contexte inflationniste et, par voie de conséquence, peser sur les finances de la collectivité.

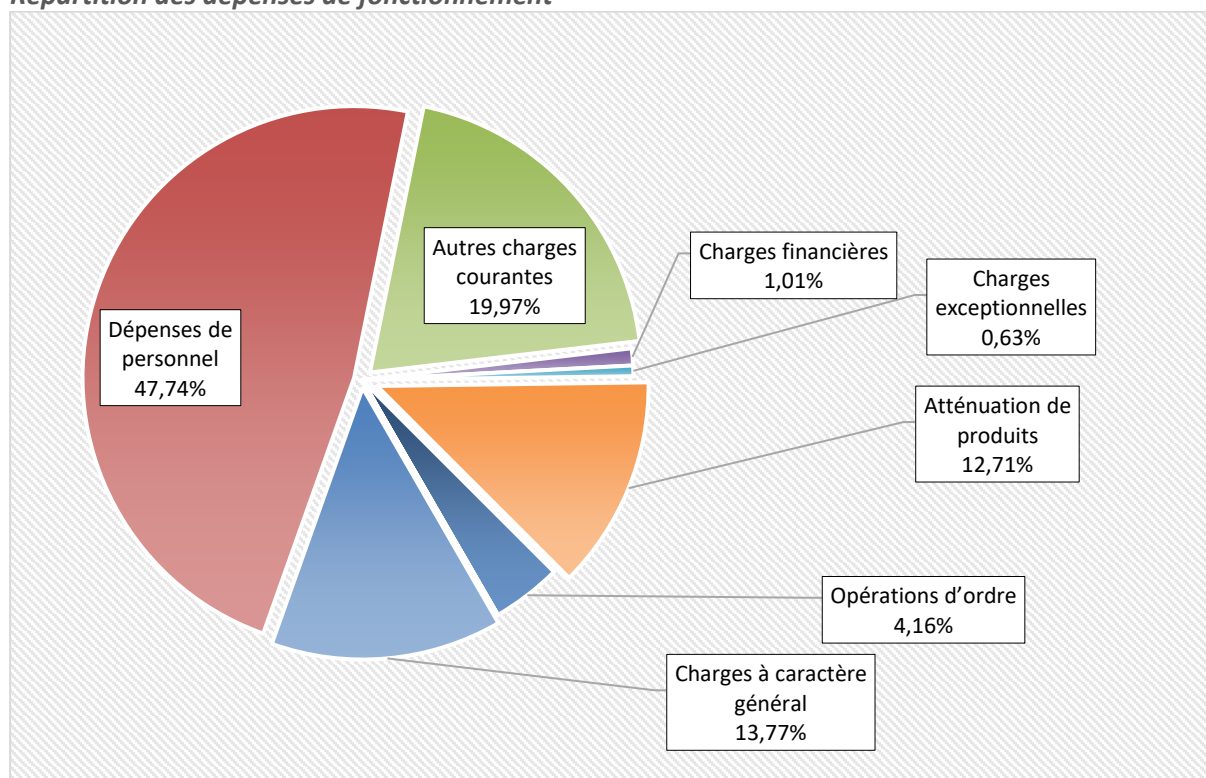
Toutefois, la collectivité a atténué cet effet inflationniste, pour l'année 2022, dans la mesure où les tarifs de l'énergie étaient négociés dans le cadre du groupement de commandes mené par Hérault Energies et figés pour cette année.

Autre élément venu participer à l'augmentation des dépenses de fonctionnement, l'évolution du point d'indice des rémunérations de la fonction publique voté au 1^{er} juillet 2022.

Evolution des dépenses de fonctionnement

							Evolution CA 2021 / 2022	
	BP/BS/DM 2021	CA 2021	Taux réal.	BP/DM 2022	CA 2022	Taux réal.	Écart en €	En %
011-Charges à caractère général	2 925 000,00	2 924 973,30	100,00%	3 216 591,00	3 216 167,58	99,99%	291 194,28	9,96%
012-Dépenses de personnel	9 800 000,00	9 799 700,17	100,00%	11 153 000,00	11 152 639,20	100,00%	1 352 939,03	13,81%
65-Autres charges courantes	4 676 004,20	4 629 745,41	99,01%	4 691 200,00	4 664 641,00	99,43%	34 895,59	0,75%
66-Charges financières	264 950,00	252 777,11	95,41%	245 000,00	235 879,66	96,28%	-16 897,45	-6,38%
67-Charges exceptionnelles	401 000,00	372 010,28	92,77%	155 000,00	147 907,48	95,42%	-224 102,80	-55,89%
014-Atténuation de produits	3 088 053,00	3 087 454,08	99,98%	2 974 563,00	2 968 744,33	99,80%	-118 709,75	-3,84%
042-Opérations d'ordre	1 164 600,00	1 459 403,97	125,31%	992 000,00	972 855,03	98,07%	-486 548,94	-41,78%
022-Dépenses imprévues	20 000,00	0,00	0,00%	20 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
023-Virement SI	2 133 976,46	0,00	0,00%	199 060,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
68-Dotations aux provisions	200 933,96	446,78	0,22%	1 034 387,96	1 726,24	0,17%	1 279,46	0,64%
Total	24 674 517,62	22 526 511,10	91,29%	24 680 801,96	23 360 560,52	94,65%	834 049,42	3,38%

Répartition des dépenses de fonctionnement

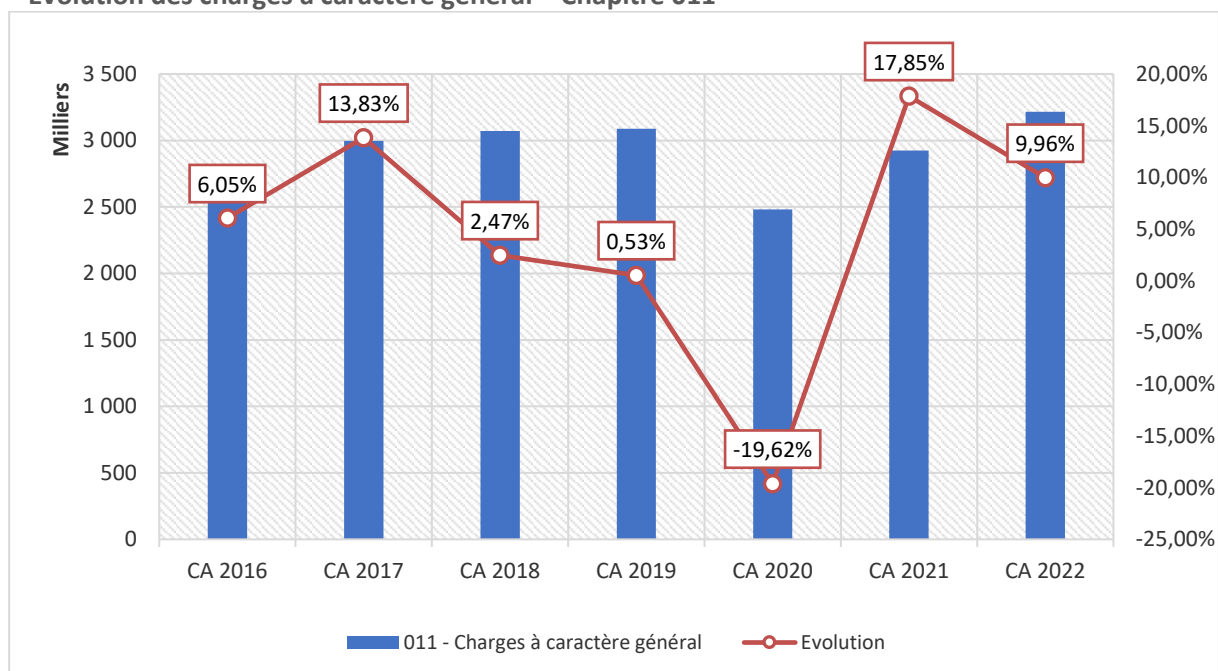


Les charges à caractère général (chapitre 011) comprennent les charges liées à la structure (énergies, maintenance, assurances, charges locatives, impôts et taxes, entretien et réparations, etc.) et les charges liées à l'activité (achats de petits équipements ou de prestations de services, alimentation, déplacements et missions, frais de télécommunication, de publication, d'affranchissement, locations de véhicules et d'équipement, carburant, etc.).

Le chapitre clôture en augmentation de 9,96 % soit 291 194 euros. Cette forte augmentation, prévue au vote dès le Budget Primitif 2022, est la conséquence d'une part de l'intégration en année pleine des ALP de Péret, Cabrières et Canet et du transfert de l'ALP d'Octon-Salasc pour 4 mois et, d'autre part, d'une inflation croissante concernant les matières premières (alimentation, carburant et transports associés, coût des matériaux de construction...)

Le taux de réalisation de ce chapitre, comme en 2021, est de 100 %.

Evolution des charges à caractère général – Chapitre 011



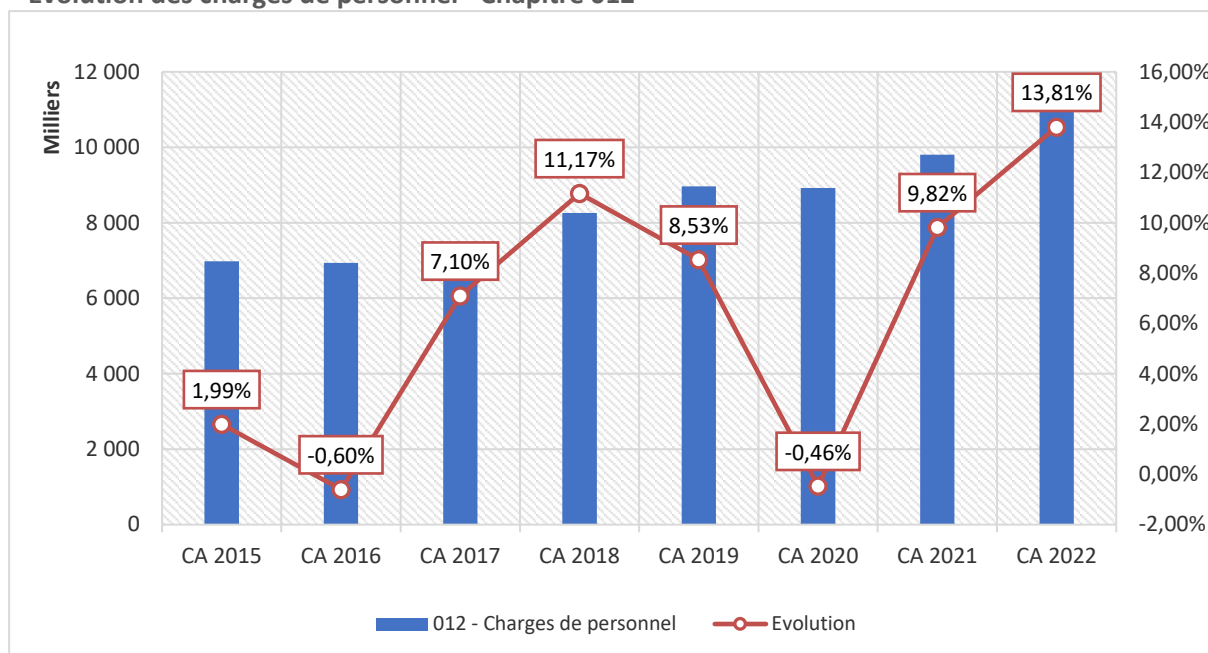
Les charges de personnel (chapitre 012) regroupent l'ensemble du personnel intercommunal y compris les personnels des budgets annexes : eau, assainissement et base de plein air du Salagou. Les masses salariales correspondantes sont ensuite refacturées aux budgets annexes correspondants.

Les charges de personnel sont en hausse de 13,8 % soit 1 352 939 euros. Il demeure le premier poste de dépenses de la section de fonctionnement avec une part de 47,7 %, contre 43,5 % en 2021.

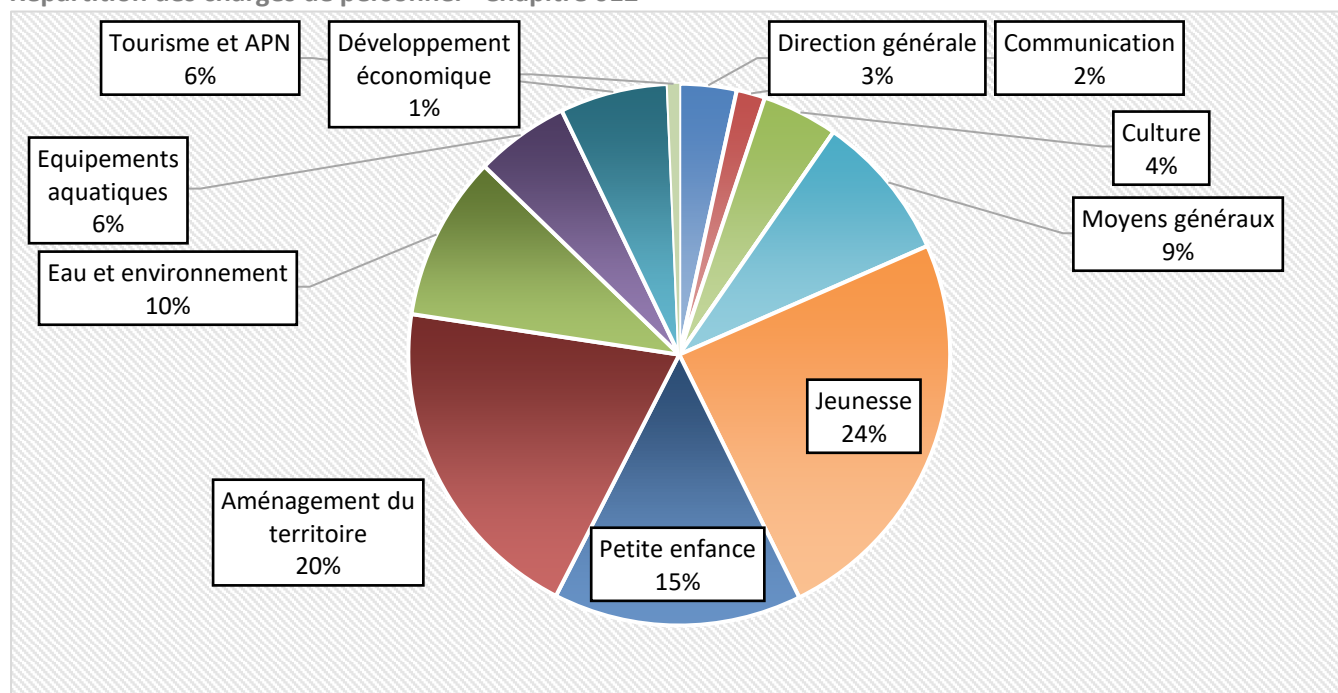
Le transfert des ALP de Cabrières, Canet, Péret, Octon-Salasc et la création du service ASVP explique en partie cette évolution. De plus, en juillet 2022, l'Etat a décidé l'augmentation du point d'indice, entraînant une nouvelle augmentation des charges de personnel.

Par ailleurs, les nombreuses mesures en faveur du personnel communautaire (revalorisation du régime indemnitaire, avancement de grade, paiement de jours CET, participation au maintien de salaire et à la protection sociale des agents...) viennent contribuer à cette évolution.

Evolution des charges de personnel– Chapitre 012



Répartition des charges de personnel– Chapitre 012



Les charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 19,97 % des dépenses de fonctionnement contre 20,55 % en 2021, soit le deuxième poste de dépenses. Elles sont en augmentation par rapport à 2021 de seulement 0,75 % soit 34 895 euros supplémentaires. Toutefois, cette évolution est à nuancer puisqu'en 2021 :

- Les contributions à la Mutualité Française Grand Sud, pour la participation au fonctionnement des crèches d'Aspiran et Paulhan, étaient versées sans diminution des recettes perçues de la CAF,
- La collectivité a régularisé le déficit du budget de la base de plein air des années antérieures.

En 2022, ce chapitre constate l'augmentation de la participation au Syndicat Centre Hérault pour un montant de 242 000 euros, soit une augmentation de 9,66 % pour ce seul syndicat.

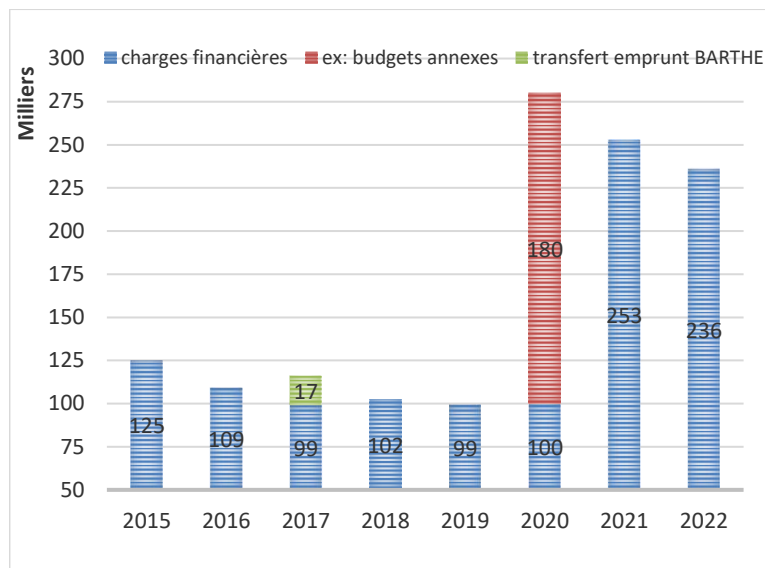
Les types de dépenses qui composent ce chapitre sont :

- Les contingents et participations obligatoires : il s'agit des participations au Syndicat Centre Hérault, SDIS 34 et à tous les autres syndicats auxquels adhère la Communauté. Ils représentent 92 % du chapitre pour un montant total de 4 317 000 euros.
- Les subventions aux organismes publics, privés et aux associations,
- Les indemnités des élus.

Les charges financières (chapitre 66) sont les charges liées aux intérêts de la dette qui sont composées du paiement à l'échéance des intérêts d'emprunts et le paiement des intérêts courus non échus (ICNE).

Les intérêts de la dette s'élèvent à 235 879 euros contre 252 777 euros, soit une diminution de 16 898 euros.

A noter également que la Communauté de communes du Clermontais subit l'augmentation des taux variables, dont l'index utilisé, l'Euribor 3 Mois est en hausse sur le dernier trimestre 2022.



Les charges exceptionnelles (chapitre 67), se justifient, comme leur nom l'indique, par des écritures exceptionnelles qui n'ont pas vocation à se reproduire.

Elles représentent en 2022 une part de 0,63 % au sein de la section, contre 1,65 % en 2021. Les écritures exceptionnelles sont :

- La subvention d'équilibre du budget annexe de la ZAC de l'Estagnol pour un montant de 121 459 euros correspondant aux annuités de la dette,
- Les remboursements de familles auprès des services jeunesse et petite enfance, ou des usagers du centre aquatique et du théâtre.

Les atténuations de produits (chapitre 014) sont en diminution de 118 709 euros par rapport à 2021, pour un total de 2 968 744 euros. Cette baisse s'explique par la diminution des attributions de compensation versées aux communes dans le cadre des transferts des ALP de Cabrières, Canet et Péret.

Les dépenses composant ce chapitre sont :

- Le Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (**FNGIR**), identique depuis 2013 : 1 085 814 euros,
- Les **attributions de compensation (AC)** versées aux communes membres pour un total de 1 867 749 euros annuels.

Globalement, ce chapitre représente 12,71% des dépenses globales de fonctionnement et se place à la quatrième place des dépenses de fonctionnement.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) pour un montant de 1 726 euros correspondant aux provisions pour risque en accord avec la trésorerie.

Enfin, les opérations d'ordre (chapitre 042) sont constituées :

- Des amortissements réglementaires,
- De la quote-part de charge à répartir de l'Estagnol pour la deuxième année.

L'intégralité des opérations d'ordre indiquées ci-dessus sont inscrites à l'identique en recettes d'investissement (chapitre 040).

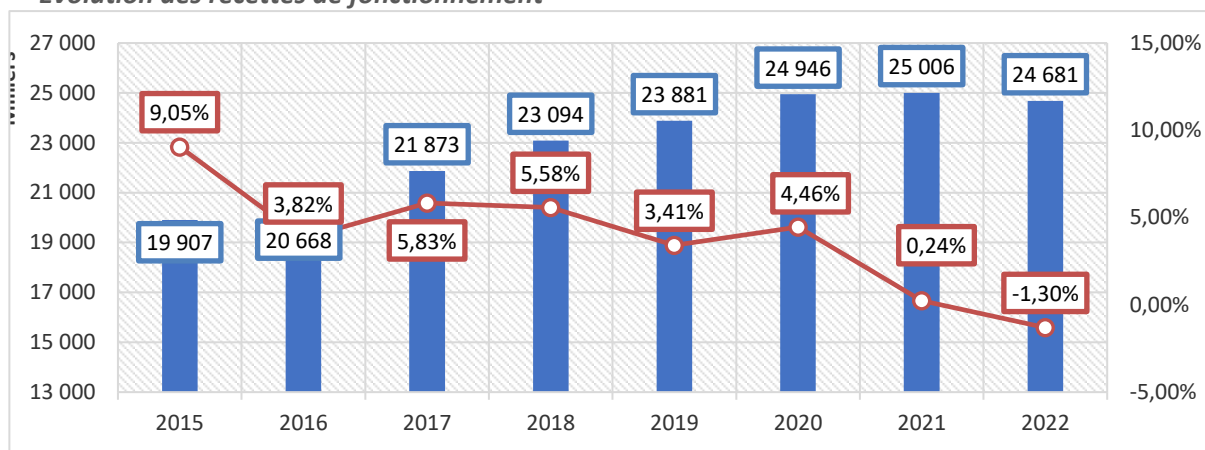
2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2022 sont en diminution de 590 651 euros. Elles s'élèvent à la somme de 24 415 574,27 euros, contre 25 006 225,60 euros en 2021, soit une diminution de 2,36 %. Toutefois, en retraçant l'excédent reporté, l'évolution est de + 4,85% soit 1 082 818 euros.

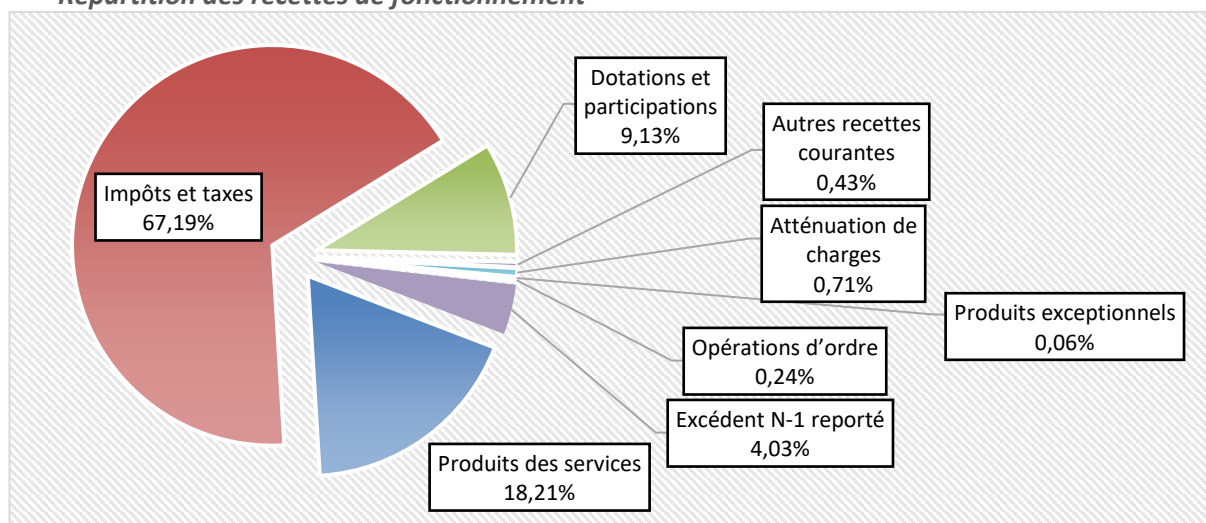
Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 98,93 %.

							Evolution CA 2022 / 2021	
	BP/DM 2021	CA 2021	Taux réal.	BP/DM 2022	CA 2022	Taux réal.	Écart en €	En %
70-Produits des services	3 982 078,00	4 059 855,72	112,15%	4 513 549,00	4 446 225,62	98,51%	386 369,90	9,52%
73-Impôts et taxes	15 519 000,00	15 384 410,67	100,08%	16 202 100,00	16 405 832,97	101,26%	1 021 422,30	6,64%
74-Dotations et participations	1 758 267,00	2 338 177,54	96,79%	2 217 250,00	2 228 321,75	100,50%	-109 855,79	-4,70%
75-Autres recettes courantes	92 300,00	133 216,87	77,36%	91 500,00	104 391,11	114,09%	-28 825,76	-21,64%
013-Atténuation de charges	107 500,00	107 314,98	106,00%	126 000,00	172 806,12	137,15%	65 491,14	61,03%
76-Produits financiers	0,00	6 800,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	-6 800,00	-100,00%
77-Produits exceptionnels	508 000,00	123 022,33	2311,87%	488 000,00	15 639,84	3,20%	-107 382,49	-87,29%
78-Reprises provisions	0,00	0,00	0,00%	0,00	14,68	0,00%	14,68	0,00%
042-Opérations d'ordre	50 000,00	196 054,87	141,74%	58 500,00	58 439,22	99,90%	-137 615,65	-70,19%
002-Excédent N-1 reporté	2 657 372,62	2 657 372,62	100,00%	983 902,96	983 902,96	100,00%	-1 673 469,66	-62,97%
Total	24 674 517,62	25 006 225,60	105,03%	24 680 801,96	24 415 574,27	98,93%	-590 651,33	-2,36%

Evolution des recettes de fonctionnement



Répartition des recettes de fonctionnement

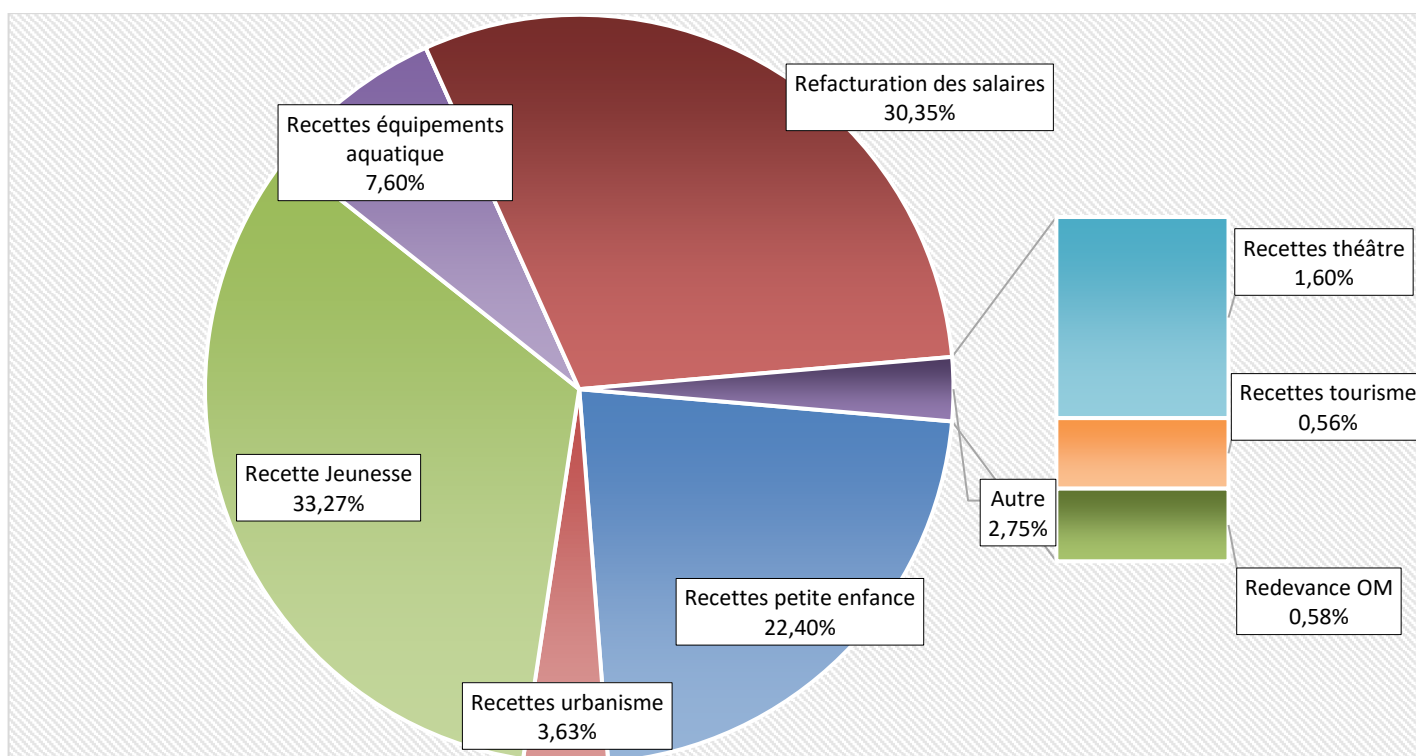


Les produits des services (chapitre 70) représentent 18,21% des recettes globales de fonctionnement, contre 16,23 % en 2021. Le chapitre enregistre une augmentation de 9,52 % soit 386 369 euros. Globalement, après deux années marquées par la crise sanitaire, les services ont retrouvé un fonctionnement dit normal cette année. En conséquence, les recettes tarifaires des services publics ont augmenté.

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Les **recettes du service Petite enfance** : Elles sont composées des recettes familles et des versements CAF, d'un montant pour 2022 de 984 445 euros.
- Les **recettes du service Jeunesse** : Pour un montant 1 462 603 euros, elles sont stables par rapport à l'année 2021. Les recettes sont composées des facturations aux familles et des prestations reçues de la CAF.
- La **refacturation des salaires et autres charges** aux budgets annexes, en augmentation de 126 105 euros soit 13,44 %. Elle s'élève à 1 344 148 euros.
- Les **recettes du service Urbanisme** en augmentation d'environ 12 000 euros par rapport à 2021, elles s'élèvent à la somme de 159 634 euros.
- Les **recettes des entrées du centre aquatique** sont en très nette augmentation puisque le centre aquatique est resté fermé au public une partie de l'année 2021. Le montant des recettes s'établit à la somme de 334 185 euros contre 148 487 euros en 2021.

- Les **recettes de la billetterie du théâtre** sont également en augmentation de 11 500 euros pour un montant total de 52 700 euros.
- Les **recettes de l'office de tourisme** pour un montant de 24 727 euros correspondent aux visites guidées, aux ventes boutique et aux recettes des partenariats. Elles sont en augmentation de 10 574 euros.
- Les **misés à disposition** de personnel communautaire aux communes uniquement pour le service Jeunesse,
- La **Redevance Ordures Ménagères (REOM)** : payée par les campings,
- Le **remboursement** de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) par nos locataires.



Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent 67,19 % des recettes de fonctionnement. Cela en fait le poste le plus important de la section.

Ce chapitre présente une évolution de 6,64 %, soit 1 021 422 euros. Ces ressources sont composées de :

La fiscalité :

- Fiscalité des entreprises : Elle comprend la CVAE, les IFR et la TASCOT. Elle enregistre une hausse de 5,73 %, soit environ 99 635 euros. Cette augmentation est liée exclusivement au dynamisme et aux nouvelles entreprises de notre territoire.
- Fraction de TVA : Désormais la collectivité perçoit au titre de la réforme de la TH, une fraction de TVA nationale. Pour la deuxième année, celle-ci est de 4 334 058 euros, contre 3 950 539 euros en 2021, soit une augmentation de 383 140 euros.
- Fiscalité assise sur le foncier : Composée de la taxe d'habitation (dernière année pour les résidences principales), la taxe sur le foncier bâti, non bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises. Elle est imposée aussi bien aux entreprises qu'aux ménages, le produit est issu de la valeur foncière des biens. Cette fiscalité affiche une progression de 3,94 % soit 152 616 euros.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : également assise sur le foncier et imposée aussi bien aux entreprises qu'aux ménages, elle est en hausse de 4,80 % soit 233 417 euros et atteint 5 095 029 euros.
- La taxe de séjour : le montant de la taxe de séjour est de 138 223 euros en 2022, contre 148 382 euros en 2021.
- La taxe GEMAPI : le produit voté cette année était de 180 000 euros.

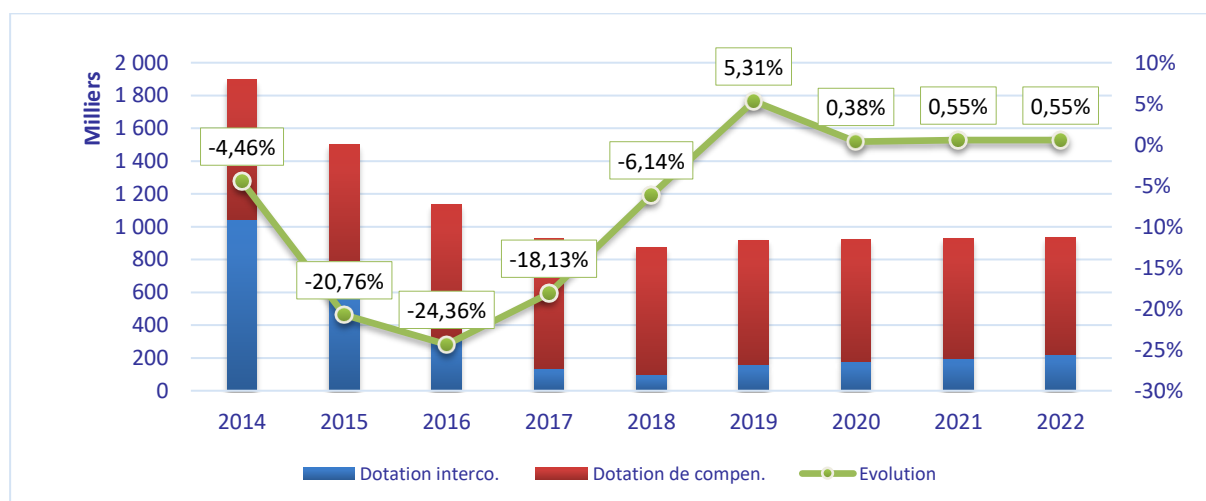
Les attributions de compensation (AC) versées par les communes membres s'élèvent à la somme de 342 225 euros : en nette hausse, + 67 % soit 138 181 euros, suite aux transferts des ALP de Cabrières, Canet et Péret.

Le FPIC est réajusté en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale. Le montant 2022 est de 426 309 euros.

Les dotations et participations (chapitre 74) : Ce chapitre est en diminution de 109 855 euros, soit 4,70 %. Cela s'explique par des montants perçus uniquement en 2021, notamment un financement de poste Petites Villes de Demain sur deux ans, versé en une seule fois, et l'erreur d'un rattachement comptable qui amplifie cet effet de baisse. Les autres dotations et financements récurrents de la part de nos partenaires, détaillés ci-après, restent stables.

Par ailleurs, le chapitre se décompose comme suit :

Les dotations de l'Etat : Suite à la réforme de la DGF engagée en 2020, elles sont en légère progression pour la troisième année consécutive de 5 054 euros, soit 0,55 %. Le montant des dotations est de 927 578 euros.



Les allocations compensatrices, issues des mesures fiscales dictées par l'Etat dont il en prend la charge de façon partielle (exonérations obligatoires, dégrèvements...), sont composées par des allocations attribuées au titre de la CFE correspondant aux dégrèvements accordés aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 euros et aux dégrèvements accordés aux locaux industriels (réforme Loi de finances 2021) pour un montant de 802 199 euros.

Les subventions de nos partenaires :

Un total de 315 227 euros est perçu de la part de nos partenaires institutionnels ou collectivités territoriales partenaires, dont 73 % concerne la culture ou le théâtre avec la convention culturelle de territoire qui regroupe, la DRAC, la Région et le Département.

Le Relai de la Petite Enfance bénéficie également d'une aide pour son fonctionnement à hauteur de 22 348 euros et les crèches dans le cadre du plan d'action à la parentalité de 16 200 euros de la part du Département de l'Hérault.

A cela, s'ajoute le versement d'une aide de l'Etat pour les contrats aidés d'un montant de 10 499 euros.

Par ailleurs, en 2022, l'Etat a versé un acompte dans le cadre d'un « filet de sécurité inflation » pour faire face à la crise énergétique, au coût de l'inflation et à la revalorisation du point d'indice. Cet acompte s'élève à 170 312 euros, et devra être confirmé en 2023.

Les atténuations de charges (chapitre 013) : ce chapitre comprend les remboursements de notre assurance pour les maladies des agents communautaires.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : ce chapitre se compose des revenus de location des bâtiments communautaires pour un montant de 104 391 euros.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) : ce chapitre comprend des remboursements divers.

Les opérations d'ordre (chapitre 042) : correspondent aux écritures de travaux en régie.

La section de fonctionnement clôture l'année 2022 avec un excédent de **1 055 013 euros**.

B/ La section d'investissement

Les dépenses globales d'investissement s'élèvent à la somme de 5 269 280,55 euros, contre 4 611 131 euros en 2021. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des dépenses d'investissement de plus de 517 000 euros pour cette année 2022, 1^{ère} année de mise en œuvre du projet de territoire.

Chap.	DÉPENSES	CA 2021	CA 2022	Chap.	RECETTES	CA 2021	CA 2022
001	Déficit N-1 reporté	1 521 647,27	1 917 131,17	040	Opérations d'ordre	1 459 403,97	972 855,03
040	Opérations d'ordre	196 054,87	58 439,22	10	Dotations, Fonds divers, Réserves	935 787,30	1 830 913,20
16	Remboursement d'emprunts	808 821,32	715 646,80	13	Subventions d'investissement	298 808,87	764 048,37
204	Subventions d'équipement versées	28 735,00	19 700,00	16	Emprunts	0,00	126 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	14 000,00	0,00				
27	Autre immobilisation financière	24 206,22	23 313,62				
	Total des opérations d'investissement	2 017 666,63	2 535 049,74				
	Total dépenses	4 611 131,31	5 269 280,55		Total recettes	2 694 000,14	3 693 816,60
	Déficit 2022		- 1 575 463,95				
	Restes à réaliser 2022 - dépenses		294 597,12		Restes à réaliser 2022 - recettes		2 033 940,84

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées de :

Les opérations d'ordre (chapitre 040) : correspond aux écritures de travaux en régie 58 439,22 euros.

Le remboursement des emprunts (chapitre 16) : le remboursement du capital d'emprunt pour la somme de 715 646 euros.

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) : retrace une écriture faite au SYDEL Cœur d'Hérault concernant le subventionnement d'une partie de ses investissements SCOT pour 19 700 euros.

L'avance au budget annexe de Vareilhes (chapitre 27) : le budget général accorde une avance au budget annexe afin de porter les frais financiers le temps que la zone d'activités reste inactive. Il s'agit d'un système de portage foncier permettant d'avoir un budget annexe équilibré sur les deux sections.

Les Opérations d'investissement :

En 2022, le volume d'investissement de la Communauté de communes du Clermontais est en progression. Les opérations importantes ont été finalisées ou sont en cours de l'être (ex : Centre de loisirs de Ceyras, Canet, construction LAEP-RPE et Maison du site de Mourèze). La somme globale consacrée aux opérations d'investissements s'élève à 2 535 049 euros, à laquelle s'ajoute le montant des restes à réaliser de 294 597 euros.

Le taux de réalisation 2022 des opérations d'équipement est de 78,65 % contre 77,45 % en 2021, après prise en compte des restes à réaliser fin 2022.

Désignation opération	BP/DM 2022 (+ RAR 2021)	CA 2022	Restes à réaliser (RAR) 2022	Taux de réalisation (avec RAR)
98 - Renouvellement prêt matériel	7 150,00	7 005,46	0,00	97,98%
101 - véhicule services techniques	155 000,00	154 137,27	0,00	99,44%
111 - Acquisition matériel informatique	260 184,24	169 630,50	74 620,08	93,88%
117 - Travaux rénovation bâtiments	329 662,23	196 382,49	124 133,38	97,23%
118 - Tri sélectif	137 646,32	83 042,24	40 585,39	89,82%
138 - Plan gestion Salagou et Mourèze	3 000,00	0,00	0,00	0,00%
144 - Construction Bâtiment jeunesse	767 900,00	738 625,90	0,00	96,19%
153 - Achats de mobiliers-accessoires	228 909,07	162 414,23	39 783,49	88,33%
154 - Acquisition matériel outillage	43 150,00	11 361,46	3 456,78	34,34%
156 - Subventions communales	231 312,10	114 080,54	0,00	49,32%
162 - Entretien et restauration des cours d'eau	299 877,50	61 379,82	0,00	20,47%
163 - Les Tanes Basses	50 000,00	41 653,50	0,00	83,31%
167 - APN	32 603,65	23 739,39	6 030,00	91,31%
168 - Espace intercommunal du Salagou	21 500,00	21 014,11	0,00	97,74%
169 - PIG	103 782,00	29 593,85	0,00	28,52%
170 - Centre aquatique et piscine Paulhan	27 419,85	27 419,84	0,00	100,00%
172 - Office de tourisme	4 188,00	2 628,00	0,00	62,75%
174 - Rénovation théâtre	100 000,00	22 245,36	0,00	22,25%

175 - Nouvel office de tourisme	287 950,00	257 014,36	0,00	89,26%
176 - Aide à l'immobilier	15 000,00	5 000,00	0,00	33,33%
177 - AAGV	121 200,00	119 892,80	0,00	98,92%
178 - Développement durable	20 361,60	20 361,60	0,00	100,00%
181 - Construction LAEP-RAM	210 000,00	203 416,22	0,00	96,86%
182 - Aménagement espace d'accueil	20 000,00	0,00	0,00	0,00%
183 - Cuisine centrale	35 000,00	11 592,00	0,00	33,12%
184 - Création de local de stockage	85 000,00	51 418,80	5 988,00	67,54%
TOTAL	3 597 796,56	2 535 049,74	294 597,12	78,65%

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de 3 693 816 euros pour l'année 2022. Elles augmentent de plus de 37 %, soit 999 816 euros. L'explication se trouve d'une part dans les subventions d'équipement et, d'autre part, dans l'affectation des résultats.

Avec la prise en compte des restes à réaliser, le montant des recettes d'investissement s'élève à 5 727 757 euros.

Les subventions d'investissement (chapitre 13) : les subventions 2022 sont en nette augmentation puisque le volume perçu est plus du double, soit 465 239 euros supplémentaires par rapport à 2021. Ces subventions proviennent des partenaires suivants :

- Le Conseil Départemental (94 040 euros) : (soldes et /ou acomptes)
 - Informatisation des bibliothèques (4 099 euros),
 - Création GR – Sentier des deux lacs (2 877 euros)
 - Aménagement de la maison du site de Mourèze (87 064 euros)
- L'Etat et assimilés (638 093 euros) : (soldes et /ou acomptes)
 - Entretien et restauration des cours d'eau (32 564 euros de l'Agence de l'Eau),
 - Financement de travaux ou biens mobiliers (224 278 euros de la part de la CAF),
 - Financement construction de la maison du site de Mourèze, réhabilitation aire d'accueil gens du voyage, les pôles de Canet et Ceyras et aide à la réhabilitation des cantines scolaires (381 251 euros).

Les restes à réaliser 2022 pour ce chapitre s'élèvent à la somme de 633 940,84 euros. Ce sont les subventions notifiées dont le solde reste à percevoir pour des opérations déjà réalisées.

Les dotations, réserves et fonds divers (chapitre 10) :

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 335 101 euros,
- L'affectation des résultats 2021 d'un montant de 1 495 811 euros.

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : un emprunt à taux zéro (ou avance remboursable sur dix ans) a été octroyé par la CAF pour la réalisation du centre de loisirs de Canet.

Un contrat d'emprunt de 1,4M€ a été souscrit en fin d'année et, est comptabilisé dans les restes à réaliser 2022.

Les opérations d'ordre (chapitre 040) : contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement, détaillées comme suit :

- Amortissements réglementaires,
- Quote-part de la charge à répartir de l'Estagnol.

La section d'investissement fin 2022 affiche un déficit de 1 575 463 euros qui, après prise en compte des restes à réaliser dont le solde est positif, présente un excédent pour un montant de 163 879 euros.

En conséquence, il ne sera pas proposé d'affectation des résultats en investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ZAC DE LA SALAMANE

Dépenses Fonctionnement					Recettes Fonctionnement				
Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	179 843,89	80 157,11	130 189,83	70	Produits des ventes	1 096 099,00	3 108 533,52	786 386,39
65	Autres charges courantes	50,00	0,02		75	Autres produits courants	50,00		0,36
66	Charges financières	134 000,00	136 271,21	120 385,41	77	Produits exceptionnels		0,00	2 673,28
042	Stocks	3 922 033,76	8 818 225,94	3 596 234,76	042	Stocks	3 139 778,65	5 926 120,76	3 057 749,97
043	Stocks financiers	134 000,00	136 271,21	120 385,41	043	Stocks financiers	134 000,00	136 271,21	120 385,41
Total Fonctionnement		4 369 927,65	9 170 925,49	3 967 195,41	Total Fonctionnement		4 369 927,65	9 170 925,49	3 967 195,41

Dépenses Investissement					Recettes Investissement				
Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022
16	Remboursement emprunts	3 117 069,29	398 139,48	2 074 027,84	040	Stocks	3 922 033,76	8 818 225,94	3 596 234,76
040	Stocks	3 139 778,65	5 926 120,76	3 057 749,97	001	Solde d'exécution	2 334 814,18		2 334 814,18
001	Solde d'exécution		159 151,52						
Total Investissement		6 256 847,94	6 483 411,76	5 131 777,81	Total Investissement		6 256 847,94	8 818 225,94	5 931 048,94

Excédent 2022

799 271,13

Les dépenses de la zone sont réalisées sur le chapitre 011 – charges à caractère général. En 2022, ont été réglés, différentes dépenses liées à la poursuite de la commercialisation et réalisation de la zone d'activités : travaux de raccordement et plans de commercialisation des parcelles vendues et/ou cessibles, diagnostic d'état des risques réglementaires, location de groupes électrogène ou encore remplacement de candélabres.

Le budget comprend le remboursement du capital d'emprunt en investissement (chapitre 16) et des intérêts financiers (chapitre 66) en fonctionnement, pour un total de 400 663 euros (534 410 euros en 2021). Le remboursement anticipé d'un contrat d'emprunt a également été réalisé pour un total de 1 793 750 euros dont les conditions étaient prévues à cet effet (contrat à taux variable).

Les recettes au chapitre 70 correspondent aux ventes de 4 parcelles réalisées en 2022, pour un montant global de 786 386 euros.

Les autres écritures sont les écritures de stocks :

- Dépenses fonctionnement 042 / Recettes investissement 040 : sortie du stock initial,
- Recettes fonctionnement 042 / Dépenses investissement 040 : constatation du stock final.
- Dépenses et recettes de fonctionnement 043 : écritures d'ordre de transfert des charges financières.

La section de fonctionnement est toujours en équilibre grâce aux écritures de stocks.

Cette année, le budget présente un excédent d'un montant de près de 800 000 euros, qui sera reporté en 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ZAC DE L'ESTAGNOL

Dépenses Fonctionnement					Recettes Fonctionnement				
Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	20 000,00	0,00	0,00	70	Produits des ventes	95 520,00	0,00	0,00
66	Charges financières	51 000,00	52 750,66	48 493,11	76	Produits financiers	20 000,00	19 663,29	18 404,75
042	Stocks	2 177 000,00	2 143 814,92	2 176 902,29	042	Stocks	2 132 480,00	2 176 902,29	2 206 990,65
043	Stocks financiers	31 000,00	33 087,37	30 088,36	043	Stocks financiers	31 000,00	33 087,37	30 088,36
023	Virement à la section d'inv.	1 023 186,66	0,00	0,00	75	Autres produits gestion courante	0,00	122 800,97	121 459,10
					002	Résultat reporté N-1	1 023 186,66	900 385,69	1 023 186,66
Total Fonctionnement		3 302 186,66	2 229 652,95	2 255 483,76	Total Fonctionnement		3 302 186,66	3 252 839,61	3 400 129,52

Excédent 2022 **1 144 645,76**

Dépenses Investissement					Recettes Investissement				
Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022
001	Résultat reporté N-1	1 118 706,66	995 905,69	1 118 706,66	040	Stocks	2 177 000,00	2 143 814,92	2 176 902,29
040	Stocks	2 132 480,00	2 176 902,29	2 206 990,65	27	Autre immobilisation financière	38 920,00	38 918,77	38 918,77
16	Remboursement d'emprunt	132 000,00	128 632,37	130 289,51	021	Virement de la section de fonct.	1 023 186,66	0,00	0,00
					16	Emprunts et dettes assimilées	144 080,00	0,00	0,00
Total Investissement		3 383 186,66	3 301 440,35	3 455 986,82	Total Investissement		3 383 186,66	2 182 733,69	2 215 821,06

Déficit 2022 **1 240 165,76**

Aucune nouvelle dépense ou recette pour ce budget annexe dont seule une parcelle reste à vendre.

Le compte administratif enregistre les dépenses de remboursement des emprunts et la comptabilisation des stocks. Une subvention d'équilibre est versée du budget général à hauteur des annuités de la dette 2022, soit 121 459 euros.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ZA DE VAREILHES

Dépenses Fonctionnement					Recettes Fonctionnement				
Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	30 000,00	0,00	0,00	042	Stocks	542 300,00	506 291,66	512 205,28
66	Charges financières	6 000,00	6 806,22	5 913,62	043	Stocks financiers	6 000,00	6 806,22	5 913,62
042	Stocks	506 300,00	499 485,44	506 291,66					
043	Stocks financiers	6 000,00	6 806,22	6 913,62					
Total Fonctionnement		548 300,00	513 097,88	518 118,90	Total Fonctionnement		548 300,00	513 097,88	518 118,90

Dépenses Investissement					Recettes Investissement				
Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022
16	Remboursement d'emprunts	17 400,00	17 400,00	17 400,00	16	Avance du Budget Général	53 400,00	24 206,22	23 313,62
040	Stocks	542 300,00	506 291,66	512 205,28	040	Stocks	506 300,00	499 485,44	506 291,66
Total Investissement		559 700,00	523 691,66	529 605,28	Total Investissement		559 700,00	523 691,66	529 605,28

Les mouvements comptables de ce budget sont, comme les années précédentes, essentiellement constitués des remboursements des annuités d'emprunt, augmentant en contrepartie le montant des stocks.

Le montant de l'avance consentie en 2022 du budget général s'élève à 23 313 euros, à hauteur des annuités d'emprunt. Il est rappelé que, lors d'une future commercialisation, les prix de revente des terrains devront tenir compte des avances du budget général et permettre leurs remboursements. Dans l'hypothèse où cette zone ne se commercialisait pas, l'avance consentie chaque année permet de ne pas creuser un déficit pour les années futures, et ainsi le conserver toujours à l'équilibre.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ZA DE LA BARTHE TRANCHE 2

Dépenses Fonctionnement					Recettes Fonctionnement				
Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	2 000,00	6 637,03	0,00	042	Stocks	0,00	487 886,60	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	0,00	969 137,00	0,00	70	Produits des services	0,00	989 950,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500 063,40	0,00	0,00	75	Autres produits gestion courante	0,00	0,83	0,00
					002	Résultat reporté	502 063,40	0,00	502 063,40
Total Fonctionnement		502 063,40	975 774,03	0,00	Total Fonctionnement		502 063,40	1 477 837,43	502 063,40
					Excédent 2022				
					502 063,40				

Dépenses Investissement					Recettes Investissement				
Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022
001	Solde d'exécution d'inv reporté	0,00	481 250,40	0,00	040	Opérations d'ordre entre section	0,00	969 137,00	0,00
040	Stocks	0,00	487 886,60	0,00					
Total Investissement		0,00	969 137,00	0,00	Total Investissement		0,00	969 137,00	0,00

Le budget annexe 2022 de la ZA de la Barthe – Tranche 2 est en cours de finalisation. Il est constaté un excédent de clôture de 502 063 euros qui doit être rebasculé vers le budget général.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE BASE DE PLEIN AIR DU SALAGOU

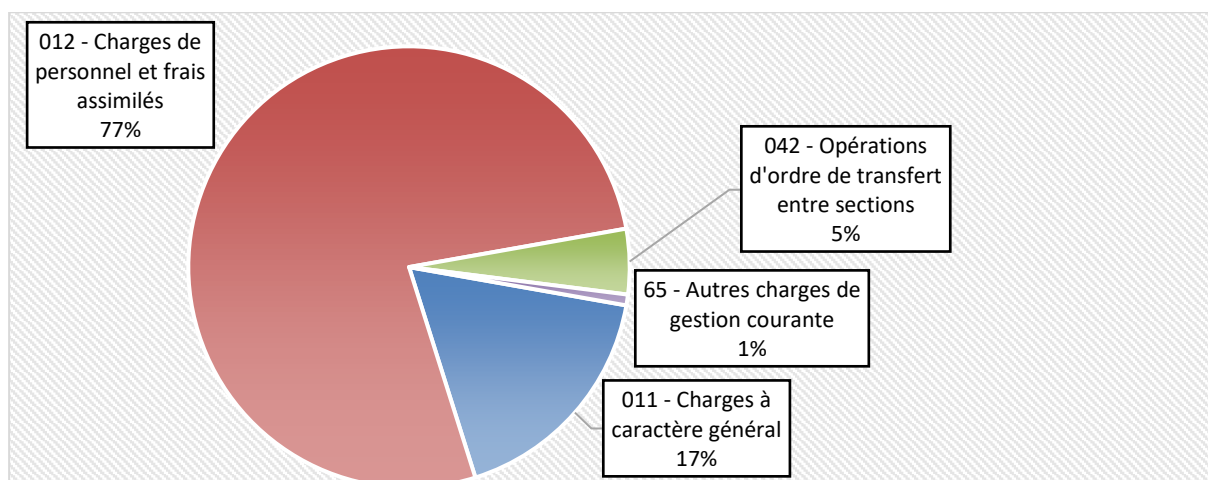
Dépenses Exploitation					Recettes Exploitation				
Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	80 000,00	50 400,64	58 397,55	70	Produits des services	302 000,00	220 251,70	221 053,30
012	Charges de personnel	290 000,00	306 865,00	259 252,53	74	Subventions d'exploitation	86 900,00	342 390,31	147 607,07
042	Opérations d'ordre	17 000,00	18 098,87	16 092,06	75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 900,00	2 341,00	2 641,59	77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	1 900,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	410,92					
002	Déficit reporté N-1	0,00	184 936,50	0,00					
Total Fonctionnement		391 900,00	562 642,01	336 794,65	Total Fonctionnement		391 900,00	562 642,01	370 560,37
					Excédent 2022				
					33 765,72				

Dépenses Investissement					Recettes Investissement				
Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022
Op. 10	Opération d'investissement	48 423,84	23 770,62	45 149,72	001	Excédent reporté N-1	0,00	963,69	0,00
001	Résultat reporté N-1	4 708,06	0,00	4 708,06	040	Amortissements	17 000,00	18 098,87	16 092,06
					16	Emprunts et dettes assimilées	36 131,90	0,00	0,00
Total Investissement		53 131,90	23 770,62	49 857,78	Total Investissement		53 131,90	19 062,56	16 092,06
Déficit 2022					33 765,72				
Restes à réaliser 2022 - Dépenses					Restes à réaliser 2022 – Recettes				
0,00					0,00				

Budget annexe créé depuis le 1^{er} mars 2019, la Base de plein air du Salagou est soumise à une comptabilité M4, relative à la gestion d'un service public industriel et commercial.

1. LA SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à la somme de 336 794 euros, dont plus de 77 % sont dédiées aux charges de personnel.



- Les **charges de personnel** se composent de la rémunération de 4 agents permanents, mais également de tout le personnel saisonnier nécessaire à la bonne gestion de l'activité estivale qui se déroule d'Avril à Septembre. La masse salariale 2022 s'élève à 259 252 euros soit une diminution de près de 16 % après les régularisations faites en 2021 (Urssaf et prud'hommes),
- Les **charges à caractère général** liées au fonctionnement administratif et technique du service : matériels techniques pour bateaux, prestations de services pour activités, achats alimentaires ou traiteur, hébergements, etc.,
- Les **amortissements** des biens,
- Et le paiement des redevances de logiciel.

Les recettes d'exploitation se composent du produit des services liés à l'activité de la base de plein air et de subventions d'exploitation. Le produit des services génère un chiffre d'affaires en 2022 de 221 053 euros, stable par rapport à 2021. La subvention d'exploitation ou d'équilibre (chapitre 74) s'élève à la somme de 147 607 euros.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de 45 149 euros, dépenses d'équipement en augmentation pour la première fois depuis 2019. Elles ont permis l'acquisition de divers matériels techniques et pédagogiques pour le fonctionnement de la base (bateaux, voiles, pédalo, planches à voile, mobiliers...). Les opportunités de renouvellement de matériels nautiques s'effectuent en lien avec la Ligue de Voile Occitanie, partenaire financier régulier de ces achats.

Les recettes d'investissement sont composées des écritures d'amortissement pour un montant de 16 092 euros.

La section clôture avec un déficit de 33 765 euros, déficit qui sera ramené à l'équilibre grâce à l'affectation des résultats de fonctionnement.

Comptes administratifs 2022

des budgets annexes

Eau et Assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes du Clermontais est compétente en matière d'eau et d'assainissement. Cela a entraîné la création de 6 budgets annexes afin de permettre la comptabilisation des opérations d'exploitation et d'investissement du service, compte tenu des différents modes de gestion du service sur le territoire intercommunal :

- Budget Eau DSP SAUR sur le périmètre Clermont l'Hérault, Nébian et Villeneuve ;
- Budget Eau DSP PERETOISE sur le périmètre de la commune de Péret ;
- Régie Eau Interc'Eau sur l'ensemble des autres communes membres que constitue la Communauté ;

- Budget Assainissement DSP SAUR sur le périmètre Clermont l'Hérault, Nébian et Villeneuve ;
- Budget Assainissement DSP PERETOISE sur le périmètre de la commune de Péret ;
- Régie Assainissement Interc'Eau sur l'ensemble des autres communes membres que constitue la Communauté ;

Ces budgets obéissent à la nomenclature comptable M49, nomenclature spécifiquement dédiée aux budgets de l'eau et assainissement et doivent, par ailleurs, assurer leur propre équilibre grâce aux recettes des facturations d'eau.

Les budgets, pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence, sont constitués d'une régie dotée de la seule autonomie financière, sans personnalité morale. Il a été décidé dès l'approbation du budget primitif 2022 de proposer le regroupement des budgets annexes de la délégation de service public avec la SAUR en vue de la fin de cette dernière au 1^{er} janvier 2023 et le passage en une régie unique à cet horizon. Ainsi, le nombre de budgets annexes n'est plus qu'au nombre de 4 et la présentation des comptes administratifs s'effectue sur la base d'une comparaison intégrant ce changement afin d'expliquer les évolutions annuelles de certains chapitres.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE REGIE EAU

Dépenses Exploitation					Recettes Exploitation				
Chap.	Désignation	BP/DM 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP/DM 2022	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	913 920,00	730 055,72	759 103,73	042	Opérations d'ordre	117 000,00	93 558,00	116 542,15
012	Charges de personnel	565 300,46	436 766,64	549 364,42	70	Produits des services	2 150 285,38	1 768 095,75	2 393 025,07
014	Atténuation de produits	214 146,00	257 153,54	376 438,52	74	Subventions d'exploitation	0,00	17 830,00	0,00
023	Virement à la SI	825 106,36	0,00	0,00	75	Autres produits courants	1 500,00	0,00	52,38
042	Opérations d'ordre	690 000,00	490 991,73	689 811,97	77	Produits exceptionnels	2 000,00	33 475,64	9 320,42
65	Autres charges courantes	11 000,00	582,92	9 299,38	78	Reprise sur provisions	10 000,00	0,00	0,00
66	Charges financières	74 900,00	46 292,25	73 355,19	002	Excédent antérieur reporté	1 075 587,44	228 523,25	1 075 587,44
67	Charges exceptionnelles	52 000,00	29 330,47	48 089,63					
68	Dotations aux amortissements	10 000,00	9 106,99	6 238,79					
Total Exploitation		3 356 372,82	2 000 280,26	2 511 701,63	Total Exploitation		3 356 372,82	2 141 482,64	3 594 527,46
Excédent 2022								1 082 825,83	

Dépenses Investissement					Recettes Investissement				
Chap.	Désignation	BP/DM 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP/DM 2022	CA 2021	CA 2022
Op.	Total dépenses des opérations	4 789 557,92	1 138 926,49	2 788 918,79	13	Subventions d'investissement	2 220 573,50	500 671,42	683 527,52
16	Remboursement capital emprunts	222 000,00	138 742,55	219 484,98	021	Virement de la SE	825 106,36	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	140 000,00	0,00	0,00	040	Opérations d'ordre	690 000,00	490 991,73	689 811,97
040	Opérations d'ordre	117 000,00	93 558,00	116 542,15	16	Emprunts et dettes assimilées	1 102 710,36	900 000,00	913 000,00
041	Opérations patrimoniales	14 798,16	0,00	14 798,16	4582	Opérations pour compte de tiers	66 000,00	0,00	65 143,14
4581	Opérations pour compte de tiers	66 000,00	0,00	65 143,14	041	Opérations patrimoniales	14 798,16	0,00	14 798,16
13	Subventions d'investissement	0,00	61 214,00	0,00	001	Solde d'exécution d'inv reporté	430 167,70	0,00	430 167,70
001	Solde d'exécution d'inv reporté	0,00	293 831,61	0,00	10	Dotation, fonds divers	0,00	268 615,80	0,00
Total Investissement		5 349 356,08	1 726 272,65	3 204 887,22	Total Investissement		5 349 356,08	2 160 278,95	2 796 448,49

Déficit 2022 **408 438,73**

Restes à réaliser 2022 - Dépenses	6 437,56	Restes à réaliser 2022 – Recettes	500 000,00
-----------------------------------	----------	-----------------------------------	------------

A/ La section d'Exploitation

1. Les dépenses d'exploitation

Obéissant à la nomenclature comptable M49 et non M14, la section se nomme section d'exploitation en lieu et place de la section de fonctionnement. Elle se compose des mêmes chapitres d'exécution, à savoir :

Les charges générales : elles permettent le bon fonctionnement du service tant en gestion, entretien ou réparations sur les réseaux et les ouvrages. Elles sont en hausse de près de 4 % soit 29 000 euros. L'intégration du budget SAUR et surtout les dépenses concernant les achats de matériels lié au bon fonctionnement du service public et l'achat de compteurs (+37 800 euros) expliquent cette augmentation.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les dépenses relatives au fonctionnement, à l'entretien et la réparation des installations et réseaux d'eau : la petite fourniture d'entretien, les produits de traitement ou les prestations effectuées par des prestataires (entretien réservoirs, stations de chloration, suivi sanitaire de l'ARS, réparation de fuite...) ;
- Le remplacement de compteurs ;
- La redevance prélèvement, rétrocédée à l'Agence de l'Eau ;
- Les autres dépenses sont les charges administratives : charges liées à l'utilisation du bâtiment, télécommunication, affranchissement ou encore les fournitures administratives.

Les charges de personnel

Les agents qui composent le service eau et assainissement sont affectés sur ce chapitre, augmenté de charges supports proratisées (comptabilité, direction, communication...). Les renforts arrivés en fin d'année pour permettre le passage en régie unique de l'ancienne DSP SAUR explique l'évolution de chapitre.

Les charges financières

Les charges financières se composent des intérêts de la dette, issus des emprunts transférés des communes membres et des nouveaux emprunts réalisés depuis 2020.

Les atténuations de produits

Les atténuations de produits comprennent les rétrocessions auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre des facturations faites aux abonnés. L'évolution de chapitre provient d'une écriture comptable interne relative à la comptabilisation du transfert des impayés à la direction générale des finances publiques (part assainissement).

Les autres chapitres

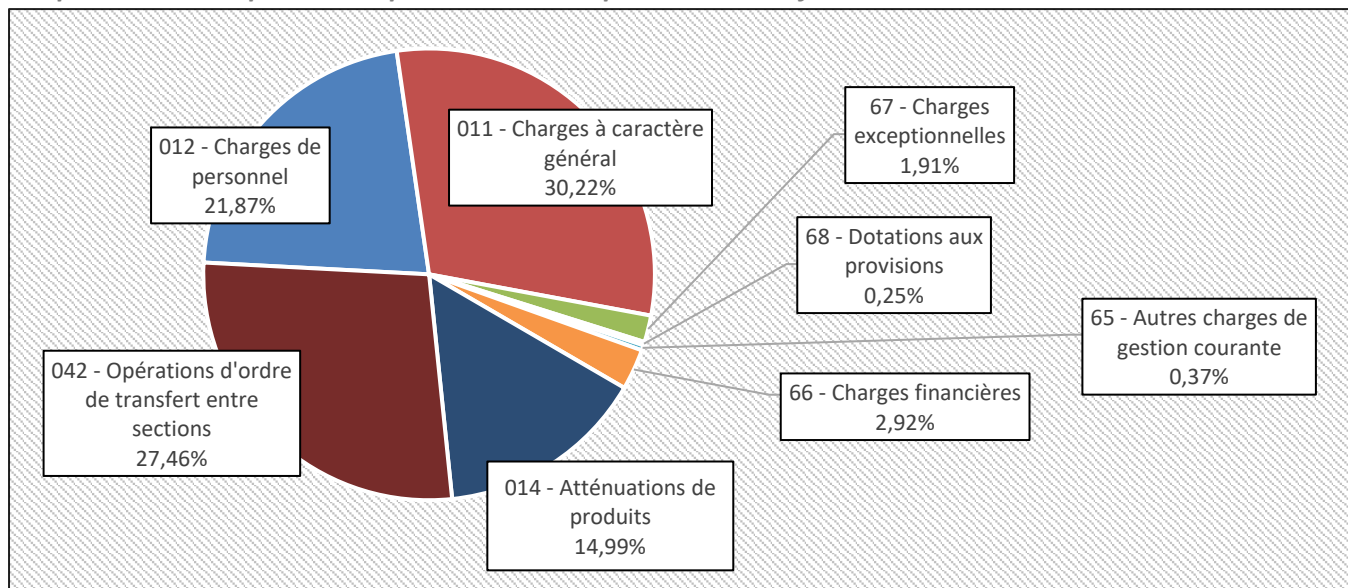
Les **dotations aux amortissements** comptabilisent la dépréciation des équipements d'investissement, et les **provisions**, quant à elles, les risques d'impayés.

Les **charges exceptionnelles** enregistrent des remboursements d'abonnés pour régularisation de facturation.

Les **autres charges de gestion courante** enregistrent les admissions en non-valeur.

Le virement à la section d'investissement n'est pas un chapitre d'exécution, aucune écriture n'est donc enregistrée.

Répartition des dépenses d'exploitation au compte administratif



2. Les recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation se composent de :

Les produits des services

Le produit des services comprend :

- La facturation de l'eau pour un montant de 1 726 522 euros, contre 1 419 677 euros en 2021. Les volumes annuels facturés sont relativement stables, l'augmentation provient notamment des écritures comptables de transfert des impayés en DGFIP.
- Les travaux de raccordement pour un montant de 152 477 euros, contre 197 766 euros en 2021. Ils restent soutenus cette année encore bien qu'en diminution par rapport à l'an passé.
- La « surtaxe » de la DSP SAUR, part prélevée à l'abonné sur la facture d'eau et d'assainissement permettant le financement des investissements à la charge de la collectivité, s'élève à la somme de 447 025 euros pour 2022, auparavant comptabilisé sur un budget annexe.

Les subventions d'exploitation

Il n'y a plus de subvention pour l'exploitation de ce service.

Les autres produits

Les produits exceptionnels enregistrent les recettes liées à l'optimisation de la fiscalité de l'énergie, menée contractuellement par un cabinet de conseil spécialisé ou des régularisations sur facturation.

Les amortissements des subventions d'investissement transférées par les communes, et l'excédent reporté complètent la section.

La section d'exploitation présente donc au 31/12, un excédent de clôture de 1 082 825 euros.

B/ La section d'Investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées des dépenses d'équipement (matériels et/ou travaux) décomposées en opérations et détaillées ci-après, des opérations pour compte de tiers, des opérations d'ordre comprenant les amortissements des subventions, exacte contrepartie du montant inscrit en recettes d'exploitation et du remboursement du capital d'emprunt. Une opération de régularisation comptable au chapitre 041 vient compléter cette liste.

Les opérations d'investissement atteignent un montant de 2 788 918 euros pour l'année 2022. Le taux de réalisation s'établit à 58,2 % contre 47 % l'année dernière. Il convient de noter l'amélioration continue du taux de réalisation des opérations d'investissement.

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	TAUX DE REALISATION
11 - Réhabilitation de réseaux	836 572,82	677 380,36	2 339 051,00	1 508 534,65	0,00	64,5 %
12 - Travaux captage AEP	35 944,10	312 059,49	1 687 089,00	1 206 483,00	0,00	71,5 %
13 - Projets intercommunaux	341 730,52	120 944,19	10 000,00	3 947,20	0,00	39,5 %
14 - Régie	8 077,94	28 542,45	753 417,92	69 953,94	6 437,56	9,3 %
TOTAL	1 222 325,38	1 138 926,49	4 789 557,92	2 788 918,79	6 437,56	58,2 %

Opération 11 – Réhabilitation de réseaux : d'un montant de 1 508 534 euros, cette année a vu les travaux de réhabilitation des réseaux AEP (poursuite, nouveaux et fin de travaux) sur les communes de Canet, Cabrières, Lacoste ou encore Ceyras pour les plus gros investissements notamment.

Opération 12 – Travaux captage AEP : d'un montant de 1 206 483 euros, cette opération comptabilise les travaux sur les forages de Mourèze et Canet et les travaux de l'interconnexion AEP de Ceyras – Saint Félix de Lodez.

Opération 13 – Projets intercommunaux : un montant de 3 947 euros solde les paiements relatifs au schéma directeur intercommunal et à la télégestion.

Opération 14 – Régie : la somme de 69 953 euros a permis de procéder aux dépenses nécessaires au fonctionnement de la régie, et surtout au paiement des premiers acomptes de marchés de construction du bâtiment du pôle intercommunal de l'eau.

2. Les recettes d'investissement

Les ressources d'investissement sont composées de :

Subventions d'investissement : le montant de ce chapitre s'élève à la somme de 683 527 euros. Les subventions sont partagées entre 3 financeurs : Agence de l'Eau (378 805 euros), Conseil départemental (241 964 euros) et, dans une moindre mesure l'Etat (62 758 euros).

Emprunts : un emprunt auprès de la Banque des Territoires a été mobilisé pour un montant de 913 000 euros. Plusieurs contrats sont encore à mobiliser pour un total de 1 522 500 euros. 500 000 euros sont inscrit au titre des restes à réaliser car le tirage a été effectué au tout début de l'année 2023.

Opérations d'ordre : amortissements réglementaires, contrepartie des recettes d'exploitation concernant la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Le chapitre d'ordre 041 enregistre les écritures de constat d'avance dans le cadre des marchés publics au moment du solde du marché.

Le résultat de la section d'investissement clôture en déficit de 408 438 euros. La prise en compte des restes à réaliser permet de ramener ce budget en excédent de 85 123,71 euros.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

Dépenses Exploitation					Recettes Exploitation				
Chap.	Désignation	BP/DM 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP/DM 2022	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	814 290,00	661 862,76	674 966,62	042	Opérations d'ordre	140 000,00	114 193,17	139 947,12
012	Charges de personnel	495 189,21	365 094,00	459 273,42	70	Produits des services	1 811 853,25	1 320 715,98	1 919 689,24
014	Atténuation de produits	112 065,83	89 841,00	112 065,00	74	Subventions d'exploitation	103 004,58	39 837,87	49 855,15
022	Dépenses imprévues	30 000,00	0,00	0,00	77	Produits exceptionnels	2 000,00	40 611,08	13 276,61
023	Virement à la SI	809 889,15	0,00	0,00	002	Excédent n-1 reporté	929 976,36	211 129,48	929 976,36
042	Opérations d'ordre	535 000,00	430 367,17	533 333,29					
65	Autres charges courantes	1 000,00	582,92	2,52					
66	Charges financières	126 900,00	97 970,23	117 646,25					
67	Charges exceptionnelles	52 500,00	227,60	2 433,60					
68	Dotations aux provisions	10 000,00	0,00	0,00					
Total Exploitation		2 986 834,19	1 645 945,68	1 899 720,70	Total Exploitation		2 986 834,19	1 726 487,58	3 052 744,48
					Excédent 2022				
					1 153 023,78				
Dépenses Investissement					Recettes Investissement				
Chap.	Désignation	BP/DM 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP/DM 2022	CA 2021	CA 2022
Op.	Total dépenses des opérations	4 948 136,67	1 331 205,86	2 192 511,27	10	Dotations, fonds divers	369 526,74	150 000,00	369 526,74
16	Remboursement capital	250 000,00	181 801,24	248 002,61	13	Subventions d'investissement	1 428 019,00	508 450,08	1 259 228,81
020	Dépenses imprévues	140 000,00	0,00	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	2 704 056,85	800 000,00	800 000,00
040	Opération d'ordre	140 000,00	114 193,17	139 947,12	021	Virement de la SE	809 889,15	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	8 103,75	0,00	8 103,75	040	Opération d'ordre	535 000,00	430 367,17	533 333,29
4581	Opérations compte de tiers	92 150,46	41 770,30	91 927,53	23	Immobilisation en cours	0,00	92 404,76	0,00
001	Résultat antérieur reporté	368 355,07	855 704,42	368 355,07	041	Opérations patrimoniales	8 103,75	0,00	8 103,75
					4582	Opérations pour compte de tiers	92 150,46	98 620,76	35 077,07
Total Investissement		5 946 745,95	2 524 674,99	3 048 847,35	Total Investissement		5 946 745,95	2 079 842,77	3 005 269,66
Déficit 2022					43 577,69				
Restes à réaliser 2022 - Dépenses				250,00	Restes à réaliser 2022 – Recettes				0,00

A/ La section d'Exploitation

1. Les dépenses d'exploitation

Nous retrouvons à quelques exceptions près les mêmes types de dépenses et recettes que pour le budget eau mais adaptés à la partie assainissement du service exploité. A ce titre, une facture unique est établie pour l'abonné, mais elle se retrouve découpée comptablement au sein des deux budgets.

Les charges à caractère général

Elles sont en hausse de 13 103 euros, soit 2 % par rapport à 2021 pour un total de 674 966 euros. L'intégration des dépenses relatives au SPANC (13 614 euros pour 2022) et la DSP SAUR est la principale raison de cette évolution.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les dépenses relatives au fonctionnement, à l'entretien et la réparation des installations et réseaux d'assainissement : la petite fourniture d'entretien, les produits de traitement, les prestations effectuées par des prestataires (entretien stations d'épuration, curage des réseaux et postes de relevage...) ou encore les dépenses d'électricité, beaucoup plus significatives que pour les ouvrages dédiés à l'eau ;
- Les autres dépenses sont les charges administratives : charges liées à l'utilisation du bâtiment, télécommunication, affranchissement ou encore les fournitures administratives.

Les charges de personnel

Elles s'élèvent à 459 273 euros contre 365 094 euros en 2021. Elles augmentent de 94 179 euros soit 25,8 %. Les agents qui composent le service eau et assainissement sont affectés sur ce chapitre, augmenté de charges supports proratisées (comptabilité, direction, communication...).

Les agents affectés au SPANC et les renforts arrivés en fin d'année pour permettre le passage en régie unique de l'ancienne DSP SAUR explique l'évolution de ce chapitre.

Les charges financières

Les charges financières sont en hausse de près de 20 000 euros. Elles se composent des intérêts de la dette, issus des emprunts transférés des communes membres, des nouveaux emprunts réalisés depuis 2020 et de l'intégration des emprunts du budget DSP SAUR, qui viennent expliquer cette augmentation.

Les atténuations de produits

Les atténuations de produits comprennent les rétrocessions faites à l'Agence de l'Eau dans le cadre des facturations faites aux abonnés pour un montant de 112 065 euros.

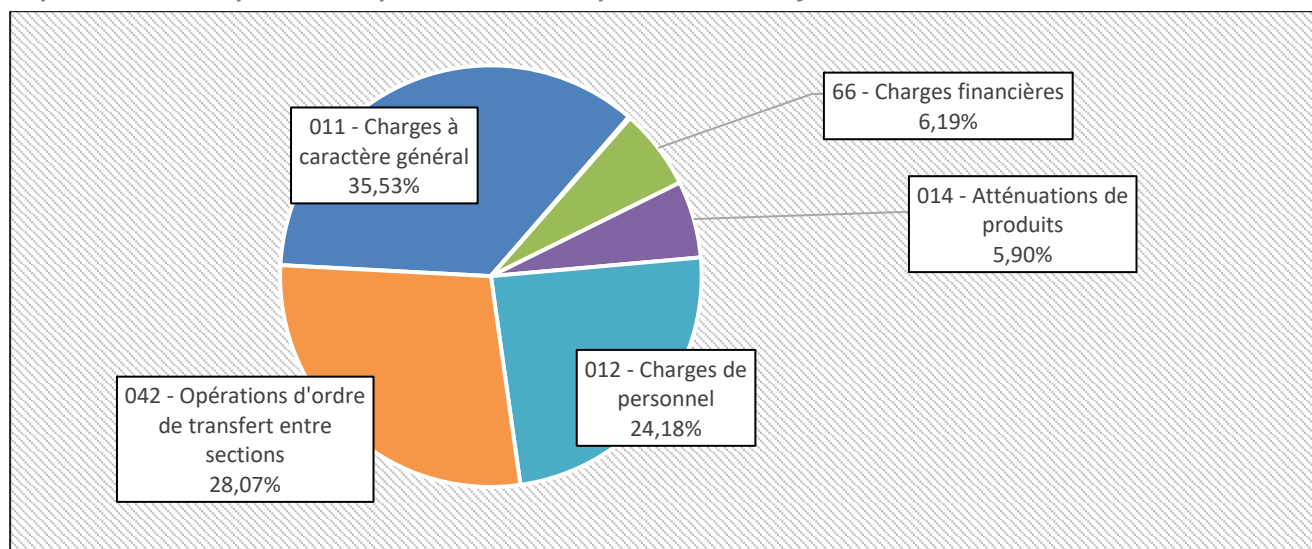
Les autres chapitres

Les **dotations aux amortissements** comptabilisent la dépréciation des équipements d'investissement, et les **provisions**, quant à elles, les risques d'impayés.

Les **autres charges de gestion courante** (centimes de TVA de fin d'année) et **les charges exceptionnelles** (remboursements comptables) n'enregistrent que peu d'écritures.

Les dépenses imprévues et le virement à la section d'investissement ne sont pas des chapitres d'exécution, aucune écriture n'est donc enregistrée.

Répartition des dépenses d'exploitation au compte administratif



2. Les recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation se composent de :

Les produits des services

Le produit des services se compose de la facturation de la part assainissement pour un montant total, redevances Agence de l'Eau comprises, de 1 512 363 euros (contre 965 537 euros en 2021) soit une augmentation importante. Toutefois, les volumes d'eau facturés et ainsi consommés sont relativement stables. Cette hausse s'explique par les régularisations comptables des impayés des années précédentes faites sur le budget de l'eau uniquement et les rattachements comptables qui sont également réajustés par rapport aux années précédentes.

Sont également facturés les travaux de raccordement aux réseaux pour 65 213 euros, en baisse d'environ 40 000 euros après deux années de facturation importantes, la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) pour la somme de 190 200 euros contre 250 300 euros en 2021, là-aussi en retrait par rapport aux deux précédentes années.

Cette année, sont également comptabilisées, les redevances du service du SPANC pour 9 440 euros, contre 12 972 euros en 2021 et la « surtaxe » de la DSP SAUR pour un montant de 145 088 euros, stable par rapport à 2021.

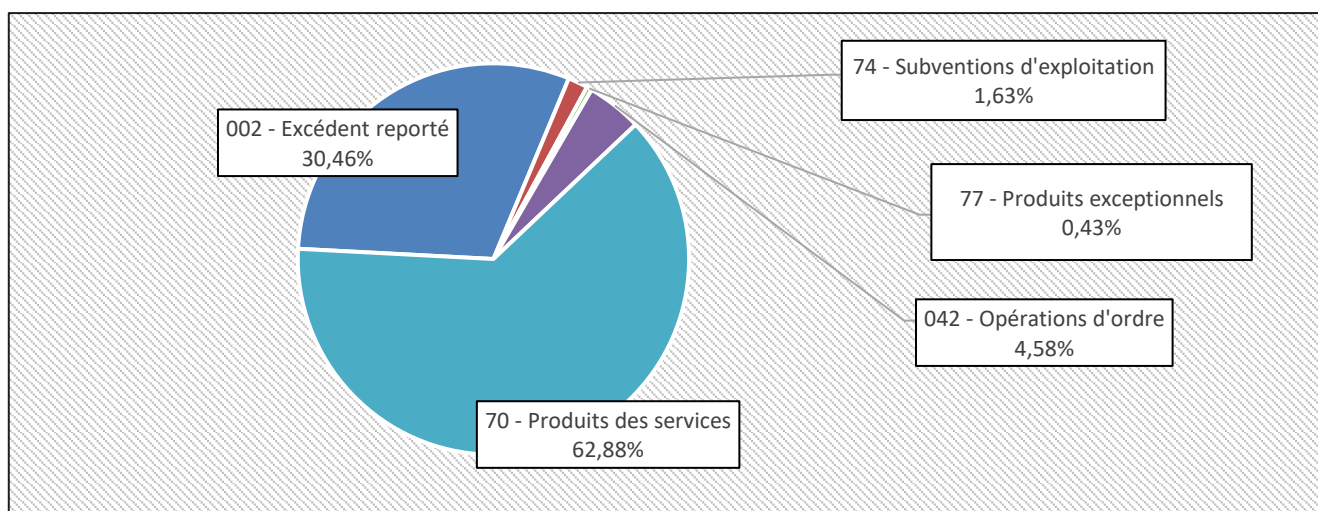
Les subventions d'exploitation

Les subventions perçues en 2022 au titre des primes pour épuration, s'élèvent à la somme de 49 855 euros. L'augmentation provient encore une fois de l'intégration des budgets DSP SAUR.

Les autres produits

Les amortissements des subventions d'investissement, les produits exceptionnels et l'excédent reporté complètent les recettes de la section.

Répartition des recettes d'exploitation au compte administratif



La section d'exploitation présente donc au 31/12, un excédent de clôture de 1 153 023 euros.

B/ La section d'Investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées des dépenses d'équipement (matériels et/ou travaux) décomposées en opérations et détaillées ci-après, des opérations pour compte de tiers, des opérations d'ordre comprenant les amortissements des subventions, exacte contrepartie du montant inscrit en recettes d'exploitation, du remboursement du capital d'emprunt. Une opération de régularisation comptable au chapitre 041 et le déficit reporté de 2021 viennent compléter cette liste.

Les opérations d'investissement atteignent un montant de 2 192 511 euros en 2022 (contre 1 331 205 euros en 2021), soit un taux de réalisation de 44 %, contre 48 % en 2021.

	CA 2020	CA 2021	BP/DM 2022	CA 2022	RAR 2022	TAUX DE REALISATION
11 - Réhabilitation de réseaux	1 163 882,43	1 182 634,92	1 437 715,00	1 038 460,39	0,00	72,2 %
12 - Travaux STEP	169 326,78	83 018,37	2 707 855,00	1 086 555,80	0,00	40,1 %
13 - Projets intercommunaux	246 484,29	61 843,38	30 000,00	6 717,74	0,00	22,4 %
14 - Régie	6 833,05	3 709,19	772 566,67	60 777,34	250,00	7,9 %
TOTAL	1 586 526,55	1 331 205,86	4 948 136,67	2 192 511,27	250,00	44,3 %

Opération 11 – Réhabilitation de réseaux : d'un montant de 1 038 460 euros, les dépenses de cette opération ont permis la réalisation de travaux de réfection de réseaux, comme pour le budget de l'eau, pour les communes de Canet, Cabrières, Lacoste ou encore Ceyras, mais aussi les réseaux assainissement pour la commune d'Usclas d'Hérault.

Opération 12 – Travaux stations d'épuration (STEP) : d'un montant de 1 086 555 euros, il s'agit principalement des dépenses pour la réalisation de la STEP intercommunale de Paulhan et celle de Mérifons.

Opération 13 – Projets intercommunaux : un montant de 6 717 euros a permis de payer les dernières dépenses du schéma directeur intercommunal et de la télégestion.

Opération 14 – Régie : la somme de 60 777 euros a permis de procéder aux dépenses nécessaires au fonctionnement de la régie (informatique et outillages), et surtout au paiement des premiers acomptes de marchés de construction du bâtiment du pôle intercommunal de l'eau.

2. Les recettes d'investissement

Les ressources d'investissement sont composées de :

L'affectation des résultats 2021 : d'un montant de 369 526 euros.

Subventions d'investissement : ce chapitre comptabilise 1 259 228 euros d'aides de nos partenaires (contre 508 450 euros en 2021). 785 316 euros sont versés par l'Agence de l'Eau et 473 912 euros par le Département.

Emprunt : d'un montant de 800 000 euros auprès de la Banque des territoires. Plusieurs contrats sont encore à mobiliser pour un total de 3 859 550 euros.

Opérations d'ordre : amortissements réglementaires, contrepartie des recettes d'exploitation concernant la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les opérations pour compte de tiers correspondent à des travaux d'opportunités sur la voirie pour les communes et le département qui leur sont ensuite refacturés par le biais d'une convention de groupement de commandes.

Le déficit de la section d'investissement s'élève à 43 577 euros.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE EAU « DSP PERETOISE DES EAUX »

Dépenses Exploitation					Recettes Exploitation				
Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	17 200,00	110,00	14 179,50	042	Opérations d'ordre	3 100,00	3 099,62	3 099,62
012	Charges de personnel	1 800,00	1 149,88	1 360,94	70	Produits des services	45 000,00	44 597,28	44 726,76
042	Opérations d'ordre	35 000,00	32 462,05	32 430,87	77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges courantes	200,00	0,67	0,00	002	Résultat antérieur reporté	10 570,37	6 369,25	10 570,37
66	Charges financières	9 000,00	9 773,18	8 974,89					
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00					
Total Exploitation		64 200,00	43 495,78	56 946,20	Total Exploitation		64 200,00	54 066,15	58 396,75
Excédent 2022								1 450,55	

Dépenses Investissement					Recettes Investissement				
Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022
Op. 10	Opération d'investissement	40 833,56	4 778,30	69,74	001	Solde d'exécution d'inv, reporté	32 733,56	25 769,09	32 733,56
16	Remboursement capital emprunts	22 000,00	23 409,12	21 207,89	040	Opérations d'ordre	35 000,00	32 462,05	32 430,87
040	Opérations d'ordre	4 900,00	3 099,62	3 099,62	13	Subventions d'investissement	0,00	5 789,46	0,00
Total Investissement		67 733,56	31 287,04	24 377,25	Total Investissement		67 733,56	64 020,60	65 164,43
Excédent 2022								40 787,18	

A/ La section d'Exploitation

1. Les dépenses d'exploitation

Peu significatives, elles sont réduites dans la mesure où l'activité est gérée par la société délégataire sur la commune de Péret, à savoir la Péretoise des Eaux.

Les dépenses d'exploitation sont en augmentation par rapport à 2022. Conformément à l'inscription budgétaire prévue au budget primitif, des prestations de recherche en eau et une étude géophysique sont en cours de réalisation sur le chapitre des charges à caractère général. Les autres chapitres sont stables.

2. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont composées de :

- Produits des services : d'un montant de 44 726 euros, ils correspondent à la recette de la surtaxe appliquée sur la facture d'eau des abonnés pour l'année 2021. La surtaxe est stable depuis 2020.
- Amortissements des subventions d'investissement d'un montant de 3 099 euros, transférées de la commune.

Le résultat de la section est excédentaire de 1 450 euros.

B/ La section d'Investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées de 3 types de dépenses : les dépenses d'équipement en vue de la réalisation de travaux, les opérations d'ordre comprenant les amortissements des subventions, exacte contrepartie du montant inscrit en recettes d'exploitation et le remboursement du capital d'emprunt.

Les dépenses d'équipement 2022 se composent du solde des dépenses du schéma directeur d'eau potable intercommunal pour la seule commune de Péret.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées des amortissements et du résultat de la section d'investissement de 2021.

La section clôture en excédent de 40 787 euros.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT « DSP PERETOISE DES EAUX »

Dépenses Exploitation					Recettes Exploitation				
Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	3 000,00	137,00	137,00	002	Excédent n-1 reporté	90 841,35	57 131,43	90 841,35
012	Charges de personnel	2 000,00	1 667,46	1 952,22	042	Opérations d'ordre	16 000,00	12 665,66	12 665,66
023	Virement à la section d'invest.	8 080,89	0,00	0,00	70	Produits des services	36 000,00	44 000,00	6 000,00
042	Opérations d'ordre	20 000,00	18 809,09	18 762,32	77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges courantes	1 000,00	0,05	0,00					
66	Charges financières	3 200,00	2 342,14	2 030,43					
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00					
68	Dotations aux provisions	105 560,46	0,00	0,00					
Total Exploitation		143 841,35	22 955,74	22 881,97	Total Exploitation		143 841,35	113 797,09	109 507,01
Excédent 2022								86 625,04	

Dépenses Investissement					Recettes Investissement				
Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022	Chap.	Désignation	BP 2022	CA 2021	CA 2022
Op. 10	Opération d'investissement	7 000,00	2 895,24	180,85	040	Opérations d'ordre	20 000,00	18 809,09	18 762,32
16	Remboursement capital emprunts	11 000,00	10 262,24	10 567,24	13	Subventions d'investissement	0,00	12 933,16	0,00
040	Opérations d'ordre	16 000,00	12 665,66	12 665,66	021	Virement de la section d'exploitation	8 080,89	0,00	0,00
001	Résultat antérieur reporté	0,00	8 993,13	0,00	10	Dotations, fonds divers	8 993,13	8 993,13	0,00
					001	Résultat antérieur reporté	5 919,11	0,00	5 919,11
Total Investissement		34 000,00	34 816,27	23 413,75	Total Investissement		34 000,00	40 735,38	24 681,43
Excédent 2022								1 267,68	

A/ La section d'Exploitation

1. Les dépenses d'exploitation

Les dépenses, d'un montant de 22 881 euros sont stables depuis 2020. Elles se composent pour près de 82 % des amortissements réglementaires liés aux dépenses d'investissement.

Les charges financières représentent près de 9 % et sont exclusivement issues des emprunts transférés par la commune. Les charges de personnel, les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante (centimes de TVA) viennent compléter les charges d'exploitation.

2. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont composées de :

- La recette des PFAC (6 000 euros) pour les produits des services, en diminution par rapport aux années précédentes,
- Des amortissements des subventions d'investissement (12 665 euros),
- Et de l'excédent reporté de 2021 pour un montant de 90 841 euros.

Le résultat de la section s'élève à la somme de 86 625 euros.

B/ La section d'Investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées de 3 types de dépenses : les dépenses d'équipement en vue de la réalisation de travaux, les opérations d'ordre comprenant les amortissements des subventions, exacte contrepartie du montant inscrit en recettes d'exploitation et le remboursement du capital d'emprunt.

Les dépenses d'équipement 2022 sont le solde des dépenses relatives au schéma directeur d'assainissement intercommunal pour la seule commune de Péret.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées des amortissements et du résultat reporté 2021.

Le résultat de la section d'investissement s'élève à la somme de 1 267 euros.



Communauté de communes du Clermontais
Espace Marcel Vidal
20 avenue Raymond Lacombe
34800 Clermont L'Hérault
Tél : 04 67 88 95 50
www.cc-clermontais.fr
 CommunauteCommunesClermontais